

Préavis de la Municipalité au Conseil communal d'Etagnières

No 14/06.2022 – Finances - Déchetterie

Objet : demande d'un crédit d'ouvrage de **CHF 25'000.- TTC** pour la pose d'une barrière automatique alimentée par du solaire photovoltaïque et pilotée par un système avec carte d'accès d'entrée individuelle à la zone de la déchetterie du Bois-André.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

PREAMBULE

Notre commune est au bénéfice comme bon nombre d'autres communes d'une déchetterie excentrée au lieu dit " Bois André ".

Comme annoncé au dernier conseil communal du 7 avril 2022, des modifications de tri des déchets verts notamment ont été effectuées et imposées par la Direction générale de l'environnement (DGE).

Cette partie de notre déchetterie étant hors du périmètre de la déchetterie clôturée, il est apparu bon nombre de non-respect des consignes de tri d'une part, des déchets sauvages d'autre part, très souvent par des personnes ou des entreprises de paysagistes/constructions profitant du libre accès et, de ce fait, de la gratuité de la dépose de ces matériaux.

Les coûts de tri et de ramassage sont à la charge de la Commune d'Etagnières et par voie de conséquence de tous les citoyens et citoyennes de notre commune.

Dès lors et afin de limiter ces apports de déchets de personnes non-résidentes d'Etagnières, il nous est apparu urgent et nécessaire d'entreprendre une action proactive dans ce domaine.

MANDAT DE DEVIS

Nous avons dès lors recherché et demandé en mars-avril 2022 des offres à différentes entreprises susceptibles de répondre à notre souhait de limiter l'accès à la zone par le biais d'une barrière automatique dont l'ouverture serait gérée par une carte d'accès.

La prospection du marché pour ce type d'installation nous a apporté les indications suivantes

- Portematic à St-Légier qui ne fournit que la barrière mais par les cartes d'accès
- Mobit SA qui ne fait que les cartes d'accès
- Securiton SA qui ne fait que les cartes, mais sous-traite les barrières
- Solmani ne veut pas faire que du solaire et renonce
- STRID à Yverdon renonce aussi
- EcoWaste et Rieder Systems sont d'accords de travailler avec nous pour le concept choisi

PROGRAMME DE TRAVAIL ET ANNONCE

L'annonce de l'urgence a été effectuée au Conseil communal le 7 avril dernier.

La commande d'une barrière automatique alimentée par du solaire photovoltaïque pilotée par un système avec carte d'accès d'entrée individuelle a été décidée par la Municipalité pour un montant total **TTC ~Fr. 25'000.-**

A cette fin, la délégation de compétence municipale accordée par le Conseil communal selon l'article 85 du règlement communal a été utilisée.

Compte tenu de la nature des éléments d'urgence, c'est sur cette base forfaitaire que nous vous présentons la demande de crédit d'ouvrage négociée et arrêtée à **CHF 25'000.- TTC.**

Décision

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous invite à prendre la décision suivante :

Le Conseil communal d'Etagnières

- ⇒ Après avoir pris connaissance du préavis de la Municipalité ;
- ⇒ Vu le rapport de la Commission de gestion et des finances ;
- ⇒ Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

Décide

D'accorder à la Municipalité un crédit d'ouvrage pour la pose d'un système de barrière à la déchetterie de **CHF 25'000.- TTC**

D'autoriser la Municipalité à souscrire un emprunt pour tout ou partie du montant de ce crédit, auprès de l'établissement de son choix.

La dépense sera financée par la trésorerie courante pour tout ou partie ou par recours à l'emprunt.

Elle figurera dans le compte d'investissement du patrimoine administratif au chapitre 452 Déchetterie, compte 452.501.01.

La dépense sera amortie durant les 10 exercices qui suivront l'année de réalisation de l'ouvrage par un amortissement annuel de 2'500 francs qui sera comptabilisé au chapitre 452 Déchetterie, compte 452.331.00.

L'imputation des éventuelles charges d'intérêts sera elle aussi comptabilisée au chapitre 452 Déchetterie.

Le plafond d'emprunt, dont la limite de référence avant approbation de ce crédit, se situe à CHF 13'952'000.- jusqu'à la fin de cette législature est amputé du montant de ce crédit de CHF 25'000.-.

La nouvelle limite de référence pour les futurs investissements est de CHF 13'927'000.-.

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 23 mai 2022 et soumis à l'approbation du Conseil communal du 23 juin 2022.

Au nom de la Municipalité d'Etagnières

Le Syndic



P. Favre



La Secrétaire



E. Thomet

Etagnières, le 23 mai 2022



**COMMUNE D'ETAGNIERES
COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES**

RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES

Objet : Demande d'un crédit d'ouvrage de CHF 25'000.- TTC pour la pose d'une barrière automatique alimentée par du solaire photovoltaïque et pilotée par un système avec carte d'accès d'entrée individuelle à la zone de la déchetterie du Bois-André.

N° 14/06-2022 – Finances - Déchetterie

Monsieur le Président,
Mesdames & Messieurs les Conseillères et Conseillers,

En date du 25 mai 2022, la Commission de gestion et des finances, représentée par MM. K. Marlève, Ph. Isaaz, JP. Martin et L. Vaney, a rencontré le Syndic, M. Pascal Favre, afin de recevoir des explications diverses relatives à l'objet du présent rapport.

Lors de cette séance, M. Favre nous a rappelé certaines informations que nous pouvons retrouver dans le dit préavis, et qui nous avait été présentées, dans les grandes lignes, le 7 avril, par Pierre Valet lors de la séance du conseil communal.

Après avoir constaté le bien-fondé de cette demande de crédit et après analyse du montant qui nous est présenté, la commission confirme la position de la Municipalité.

Au vu de ce qui précède, la Commission de gestion et des finances propose aux membres du Conseil communal d'accepter le préavis, tel que présenté par la Municipalité, à savoir

- D'accorder à la Municipalité un crédit d'ouvrage pour la pose d'un système de barrière à la déchetterie de **CHF 25'000.- TTC**
- D'autoriser la Municipalité à souscrire un emprunt pour tout ou partie du montant de ce crédit, auprès de l'établissement de son choix

Etagnières, le 23 juin 2022

Au nom de la Commission de gestion et des finances

Laurent Vaney
Président

Karim Marlève
Vice-président

Philippe Isaaz
Membre

Jean-Pierre Martin
Suppléant

